

BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE LA VIE

Osons !...

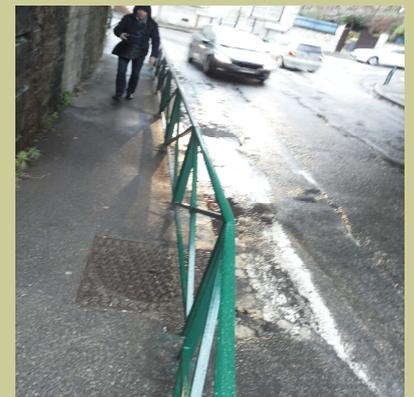
Se rendre à la gare

Dans notre précédent bulletin sur les **modes de transport pour aller à la gare** de Bois le Roi, nous avons mis en évidence **4 points** qui prennent en compte les **temps de préparation**, de **trajet** et de **stationnement** :

- A moins de **600 m**, vous irez **plus vite à pied**,
- Entre **600 m et 2 km**, prenez plutôt **votre vélo**,
- En **vélo électrique**, où que vous habitez, vous arriverez à la gare **en moins de 10 mn** et sans fatigue,
- Finalement, prendre sa voiture **pour moins de 3 km fait perdre du temps** !

Comment faciliter ces pratiques ?

- **Aménager des trottoirs** d'une largeur suffisante, sans risque d'éclaboussures et sans véhicules y stationnant,
- **Bien éclairer les rues** pour la sécurité et le confort des piétons et cyclistes, surtout l'hiver,
- **Oser des espaces partagés**, piétons, vélos, voitures,
- **Créer un sentier** reliant la place **Jeanne Platet** à la gare : Une partie du chemin reste à aménager et à sécuriser le long de la voie ferrée (en rouge sur le plan).



Flaque d'eau et éclaboussures sous le pont de la gare



- **Ouvrir un parking relais** côté Chartrettes avec création de **navettes régulières desservant la gare**.

Cela nécessite un dialogue entre les communes de Bois le Roi, Chartrettes, le Chatelet et Fontaine le Port, pour enfin passer à l'action !

Réactions des internautes

Vous avez été nombreux à **réagir à notre précédent bulletin**: aller à la gare **sans utiliser la voiture**, vous y êtes favorables !

Vous nous avez aussi fait part de vos idées et vous proposez :

- des **consignes en gare afin de stocker** chaussures, parapluie, casque, gilet réfléchissant, etc. *“J'enfile mes baskets pour marcher d'un bon pas vers la gare. En arrivant, je les dépose à la consigne et les remplace par mes escarpins !”*
- une **vidéo-surveillance** afin que le cycliste retrouve bien son fidèle destrier après une dure journée de labeur !
- un **service de navettes à la demande**, pour les personnes qui ont du mal à se déplacer.



Enfouir les réseaux aériens de nos rues est une priorité !

N'est-il pas plus agréable de **marcher sur des trottoirs sans être gêné** par des **poteaux** électriques ?

Une rue où dépassent les arbres des jardins **riverains pour former une voûte**, n'a-t-elle pas plus de charme ?

La rue est finalement le **prolongement de nos jardins**.

Nos rues sont des **éléments majeurs de notre cadre de vie**.

- Les **lignes aériennes** sont **inesthétiques**. En les enfouissant, on **libère les trottoirs** souvent étroits et encombrés par des poteaux,
- On se prémunit également du risque d'avoir un **câble à terre** lors **d'intempéries**.



Lignes électriques inesthétiques et tombées lors d'un orage

La **municipalité** envisage de **refaire** de nombreuses rues, comme *l'allée de Barbeau* qui mène au collège et l'avenue du **maréchal Leclerc** qui conduit à la base de loisirs. Ces **réfections importantes** sont l'**occasion unique d'enfouir les réseaux aériens**.

Rejoignez-nous :

Cotisation à partir de 16€ à adresser avec vos coordonnées à notre secrétariat.

L'investissement est conséquent mais il est fait une fois pour toutes !
Aidée par ERDF et / ou la Région, notre municipalité peut améliorer durablement notre cadre de vie.

Parmi les travaux inscrits au budget 2016, l'étude de l'avenue du 23 août (entrée par Brolles) est la plus avancée. L'avant-projet présenté aux riverains et à l'association va dans le bon sens : enfouissement des lignes aériennes et végétalisation de la rue.

La mairie doit oser davantage en créant une piste cyclable et en plantant de nombreux arbres.

Adhésion 2016

Notre association dédiée à la protection de l'environnement, est indépendante de toute liste municipale actuelle ou future. Seules vos cotisations nous permettent de développer nos projets. Nous vous remercions pour votre soutien

Nom : Prénom : **Cotisations:**
• de base : 16 € minimum
Adresse : • de soutien : entre 50 € (soit 17 €*) et 199 € (soit 68 €*)
Code Postal: Commune: • membre bienfaiteur : 200 € (soit 68 €*) ou plus
Tél : e-mail : *après déduction fiscale

Règlement de préférence par chèque à l'ordre de l'association

*66% de votre cotisation versée en 2016 est déductible de votre impôt dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



<https://www.facebook.com/blrenvironnement>

www.blrenvironnement.org